



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n° 2 – 1<sup>er</sup> mars 2023

## À RETENIR CETTE SEMAINE

*Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture*



### **COLZA**

**Stade** : C1-C2. La montaison des colzas est engagée pour 75 % des parcelles du réseau.

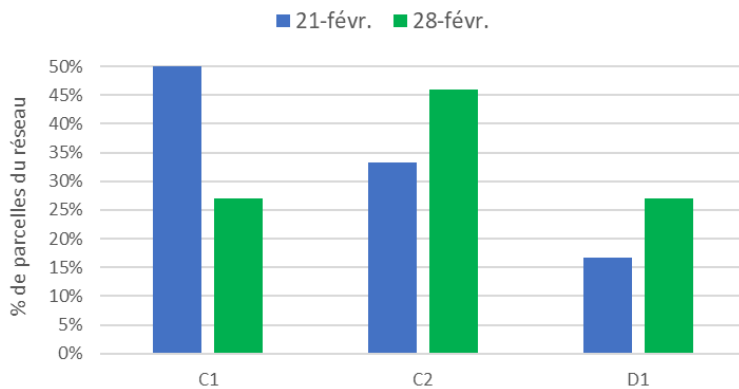
**Charançon de la tige** : Piégeage généralisé sur la région.



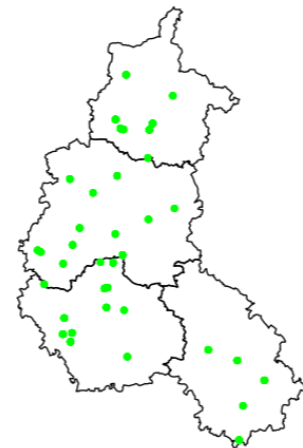
## 1 Stade

37 parcelles ont été observées cette semaine. La grande majorité des colzas est en début montaison, stade sensible pour le charançon de la tige du colza.

Evolution des stades du colza



Localisation des parcelles



Rappel des stades du colza :

- Stade C1 : « Reprise de végétation ». Apparition de jeunes feuilles.
- Stade C2 : « Entre-nœuds visibles ». On voit un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.
- Stade D1 : « Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales ».
- Stade D2 : « Inflorescence principale dégagée - boutons accolés, inflorescences secondaires visibles »



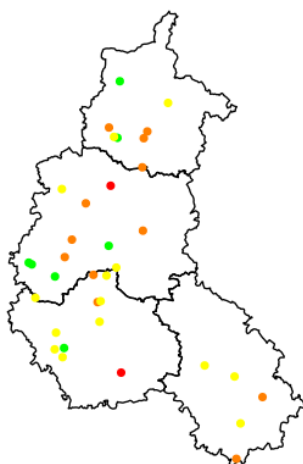
## 2 Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi*)

Une description du charançon de la tige du colza et du chou est faite dans le [BSV n°1](#).

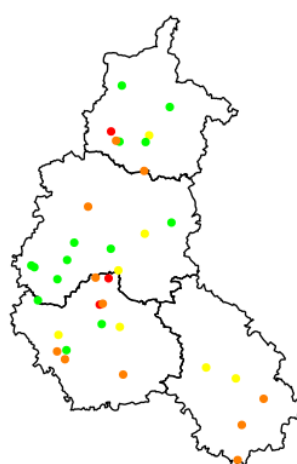
## a. Observation

Le vol des charançons de la tige a continué au cours de la semaine écoulée. Le pic de vol est généralisé maintenant sur l'ensemble de la région. 80 % des parcelles du réseau présentent des captures pour un nombre moyen d'individus piégés de 8. Les dissections de charançons de la tige réalisées par FREDON Grand Est en Lorraine (82 individus) indiquent que les femelles sont aptes à pondre ou en passe de l'être.

Localisation des captures de charançon de la tige du colza  
Semaine 9



Localisation des captures de charançon de la tige du chou  
Semaine 9



Piege : Nb de charançons tige du colza : ● [0 - 0] ● [0 - 5] ● [5 - 20] ● [20 - 45]

Piege : Nb de charançons tige du chou : ● [0 - 0] ● [0 - 5] ● [5 - 20] ● [20 - 112]

## b. Seuil indicatif de risque

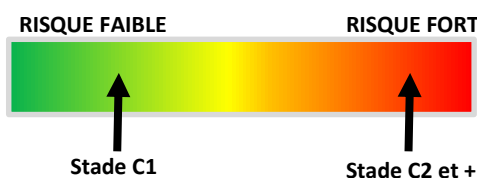
Concernant le charançon de la tige du colza, il n'existe pas de seuil indicatif de risque. On considère qu'il y a un risque dès lors que sa présence est relevée sur la parcelle et après un délai de 8 à 10 jours (nécessaire à la maturation des femelles) du stade C2 à E (boutons séparés) inclus.

Le charançon de la tige du chou est considéré comme peu ou pas nuisible dans des conditions normales de culture. Dans les faits, le risque est géré indirectement par la protection qui vise le charançon de la tige du colza. Cependant, une forte présence larvaire est un facteur de stress pouvant profiter à d'autres bioagresseurs.

## c. Analyse de risque charançon de la tige du colza

Le pic de vol s'est généralisé sur l'ensemble de la région la semaine dernière. Les femelles sont aptes à pondre. La majorité des parcelles est au stade de sensibilité. Le risque est fort.

Cependant, les conditions de ce début de semaine (gelées le matin et températures froides l'après-midi avec du vent) limitent l'activité de ponte des charançons de la tige de colza. Il faudra être particulièrement vigilant dès le retour des premiers après-midis doux et ensoleillés.



**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.**

**Observations :** Arvalis - Institut du Végétal, ATPPDA, Cérèsia, CETA de l'Aube, CETA de Champagne, CETA Craie Marne Sud, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, COMPAS, CRISTAL UNION, DIGIT'AGRI, EMC2, EIMR Marjollet Regis, ETS RITARD, FREDON Grand Est, ITB, NOVAGRAIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, TEREOS, Terres Inovia, VIVESCIA.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Coordination et renseignements :** Joliane CARABIN - [joliane.carabin@grandest.chambagri.fr](mailto:joliane.carabin@grandest.chambagri.fr)



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".